Envoyé en préfecture le 27/11/2023 Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

VILLE DE VID: 056-215602608-20231120-231120H16048H1-AR



PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration
CULTURE-EVENEMENTIEL
Direction Culture

# **DECISION DU MAIRE**

Rencontres du cinéma européen - Prix ville de Vannes

Compétence n°: 2

### Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 février 2023 portant sur les règlements d'attribution des prix Ville de Vannes aux lauréats de concours,

#### **DECIDE**

# Article 1:

D'attribuer la somme de 1 000 € correspondant au Prix Ville de Vannes des 21e Rencontres du cinéma européen à João Gonzales, lauréat de l'édition 2023.

# Article 2:

De verser exceptionnellement la somme susmentionnée à l'association Cinécran, place de Cuxhaven 56000 VANNES (Siret 42285313500032), représentée par M. Gilles COTTET en sa qualité de président, qui a avancé la dotation en effectuant directement un virement sur le compte de M. João Gonzales. L'association CINECRAN fournira à la ville de Vannes un document confirmant l'exécution du reversement du prix de 1 000€ au lauréat M. João Gonzalez.

Fait à Vannes, le 20 novembre 2023,

Pour le Maire et par délégation, Le Maire-Adjoint.

Fabien LENGUERNEVE